

CONCOURS PHOTO²⁰²⁶

Sublimez nos produits !

RÈGLEMENT

Article 1 • ORGANISATION

La société **GALAXIE PRO**, située au 222 route de L'Horme 42450 SURY-LE-COMTAL organise un concours photo gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Sublimez nos produits ! »

Article 2 • PARTICIPANTS

Ce concours est exclusivement **réservé aux clients professionnels** (installateurs, revendeurs, artisans) de la société **GALAXIE PRO** (ayant une ouverture de compte valide au moment du concours).

Article 3 • MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le candidat doit envoyer une ou plusieurs photographies **de produits fabriqués par GALAXIE PRO** (stores, pergolas, volets, etc.) installés chez ses clients.

- **Envoi** : Par email à carole@galaxie-pro.fr ou via le formulaire.
- **Dates** : Du 30/03/2026 au 30/10/2026 inclus.

Article 4 • CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photos seront jugées par un jury interne selon les critères suivants :

- 1 • Qualité technique de la prise de vue (luminosité, netteté)
- 2 • Mise en valeur esthétique du produit et du chantier
- 3 • Propreté de l'environnement (chantier terminé, absence d'outils ou de déchets visibles)
- 4 • Originalité et créativité (angle de vue, ambiance, contexte)

Article 5 • DOTATIONS

Le jury désignera 3 gagnants qui recevront :

- **1^{er} prix** : un séjour personnalisé pour 2 personnes avec repas pour découvrir la LOIRE en VIP - Valeur 500 €
- **2^{ème} prix** : une triplette de boules de pétanque OBUT personnalisables + panier garni de produits locaux
Valeur 150 €
- **3^{ème} prix** : un panier garni de produits locaux - Valeur 50 €

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces.

Article 6 • PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CESSIION DE DROITS

Le participant déclare être l'auteur des photos transmises et détenir tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Par sa participation, le gagnant et les participants sélectionnés cèdent gracieusement à la société **GALAXIE PRO** les droits d'exploitation de leurs photos (reproduction, représentation et adaptation) pour toute la durée de protection légale des droits d'auteur. Ces photos pourront être utilisées sur tous supports de communication : catalogues papiers, fiches techniques, site internet, réseaux sociaux, publicités, etc., sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie financière.

CONCOURS PHOTO²⁰²⁰

Sublimez nos produits !

RÈGLEMENT

Article 7 • DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATION DES TIERS

Le participant s'engage à avoir obtenu l'accord préalable et écrit de ses propres clients (propriétaires de la maison/du bâtiment) pour la prise de vue et la diffusion de l'image de leur propriété. GALAXIE PRO décline toute responsabilité en cas de litige entre l'installateur et son client final concernant le droit à l'image. Aucun visage ne doit être identifiable sur les photos.

Article 8 • PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion du concours. Conformément à la loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant sur simple demande.

Article 9 • PARTICIPATION ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En transmettant ses clichés par mail, le client accepte les conditions de ce règlement et autorise l'exploitation de ses photos pour nos supports de communication.

Article 10 • CATÉGORIES DE PHOTOS ÉLIGIBLES ET FORMAT

- Les catégories de photos attendues sont les suivantes : TOUT produit provenant de GALAXIE PRO : stores bannes, volets roulants, moustiquaires, stores intérieurs, pergolas bioclimatiques, carport, BSO, etc...
- Aucun visage ne doit être identifiable sur les photos
- Format JPEG ou PNG
- Résolution minimale 300 dpi. Si prise de vue avec portable, paramétrer le téléphone en choisissant la taille maximale pour la photo et aussi pour l'envoi sur boîte mail. ATTENTION, ne pas utiliser WhatsApp
- Photos non retouchées et non réalisées par l'IA
- Le nombre de photos par participant n'est pas limité

*Pour vous aider, voici un modèle d'autorisation pour votre client final que vous pouvez imprimer.
Cette autorisation est OBLIGATOIRE pour vous couvrir en cas de litige.*

- AUTORISATION SIMPLIFIÉE DE PRISE DE VUE -

Je soussigné M/Mme

Adresse du bien photographié.....

Autorise l'entreprise

et son fournisseur GALAXIE PRO à photographier et utiliser l'image de ma façade équipée des PRODUITS GALAXIE, à des fins commerciales (catalogues papiers, dépliants commerciaux, site internet, etc...).

Fait à....., le Signature :

GALAXIE